

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

Séance n° 3 du 26 septembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

le 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-six septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN et Manuella PESTEL.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Pascal PETITBON, représenté par Georges DEMANET, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Sandrine HEUDE

Secrétaire : Philippe HENNEQUIN.

❖ *Délibération n° CM..22-2023*

**Rapport d'activité et sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération du Beauvaisis
- année 2021**

La loi Grenelle II impose aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de procéder à l'élaboration d'un « rapport de situation en matière de développement durable » ; celui-ci doit faire l'objet d'une présentation préalablement aux débats sur le projet de budget.

La loi du 12 juillet 1999 exige également la rédaction d'un rapport d'activités pour les EPCI ;

Le choix a été pris de fusionner les deux rapports afin de faire une analyse complète des activités de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

Le législateur impose la présentation du rapport développement durable en amont du débat sur le projet de budget. La loi n'impose pas le vote. En revanche, le texte impose une délibération du conseil établissant ainsi la présentation publique du rapport.

L'intégralité du rapport est transmise à l'ensemble des élus.

L'organisation du rapport :

Une démarche de développement durable exige la prise en compte des enjeux des 4 « piliers » de développement durable dans chaque politique et action : environnement, social, économie et gouvernance.

Le rapport est organisé par compétence exercée par la CAB et permet donc d'analyser l'impact des politiques de la CAB sur chaque finalité de développement durable comme défini par l'article L. 110-1 du code de l'environnement.

Les cinq finalités sont :

- lutter contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Afin d'alimenter le rapport, la direction développement durable a utilisé différentes publications de la CAB (*Beauvaisis Notre Territoire*, site web etc.) pour établir une liste d'actions. Des échanges avec les services ont permis de compléter cette liste.

Les documents internes (bilan d'activité, bilan de service, documents de travail, etc.) et INSEE sont les sources de la plupart des indicateurs de suivi et des chiffres clés.

Les chiffres clés et les indicateurs de suivi servent également à aider dans l'analyse des politiques vis-à-vis du développement durable. Ils aident dans l'identification des enjeux les plus prégnants pour notre territoire et permettent d'évaluer la progression de la CAB.

On peut noter les nouvelles et/ou le renforcement des actions en 2021

Gestion de la crise sanitaire :

Dans la continuité de l'année passée, où la CAB a contribué à la protection des professionnels de santé et la protection de la population. Ainsi, en 2021 la CAB a organisé des dépistages par tests PCR, distribué des masques pour enfants et ouvert son vaccinodrome à dimension départementale. Les moyens mobilisés pour assurer cette mission essentielle de protection de la population ont été conséquents.

La CAB a davantage accompagné les agents dans la prévention des risques pour préserver leur santé (physique et mentale) avec des formations d'accompagnement pour un « mieux être au travail ». On note également un renforcement du télétravail avec des outils numériques adaptés.

Economie :

La pépinière et l'hôtel d'entreprises a consolidé depuis son dixième anniversaire une image et offre de services plus vaste et adaptée aux nouveaux modèles d'entreprises. Courant 2021, les actions se consolident autour de l'économie circulaire. Le Start Lab et l'Ecospace se sont associés pour héberger des animations « Bureau d'été » destinées à créer des liens entre des entrepreneurs traditionnels et des entrepreneurs sociaux à impacts, le tout en collaboration des services Espaces verts et Sports. Par ailleurs les partenariats autour de l'Economie Sociale et Solidaire se consolident via le Salon Entreprises et Territoires portée par l'agglomération du Beauvaisis en novembre 2021. 18 entreprises ont organisé des ateliers sur : la prise de parole en public, plan de communication et image et aides à l'embauche.

Transport :

Le plan de mobilité vise à proposer aux agents un panel de solutions pour leurs déplacements domicile-travail, afin de favoriser les mobilités douces et limiter l'usage du véhicule individuel. Plusieurs actions ont été engagées :

- incitation au covoiturage et déploiement de l'application mobile de covoiturage Klaxit ;
- remboursement de 50% des abonnements aux transports en commun ;
- création d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos.

La CAB a par ailleurs poursuivi le programme de travaux de mise en accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite (PMR). De plus, le réseau Corolis a poursuivi sa transition énergétique avec l'acquisition de deux nouveaux bus GNV.

Environnement :

- Le contrat de transition écologique (CTE) a été prolongé dans ses objectifs initiaux par la labélisation Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2021. Plusieurs actions ont ainsi pu être initiées ou accompagnées sur le territoire en 2021, à savoir :

- Le lancement du projet « Nos Cantines Durables », avec une série d'ateliers destinée aux cantines de l'agglomération pour une alimentation plus durable, un soutien à l'application de la loi EGAlim et la rédaction de marchés publics, et la mise en place d'une cantine pilote ;
- Un partenariat avec l'association Bio en Hauts-de-France, spécialiste des questions d'alimentation durable et de restauration collective.

- La surface de la CAB couverte par le réseau Natura 2000 augmente avec près de 5 % de surface et 5 sites Natura 2000 animés par la CAB ;

- La commune de Verderel – lès – Sauqueuse s'est engagée en 2021 à conserver durant 30 ans, une 60aine d'arbres sénescents utilisés comme habitat par les chauves-souris et les oiseaux cavicoles (hiboux, chouettes...).

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire du 2 mars 2023.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé,

- ◆ PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'année 2021.
- ◆ DECLARE que ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour extrait certifié conforme, le 28 septembre 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 28 septembre 2023.

Philippe HENNEQUIN, Secrétaire